

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance..... 30
Pouvoirs..... 11
Excusés..... 02

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2023**

N°2023-02-02 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le jeudi 16 février 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 03 février 2023.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	DELERUELLE Quentin
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ARNAUD Philippe	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	LAFARGUE Jean-Claude	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	GUIMARAES Odette	JOLY Nathalie
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	HODÉ Laurence
HERMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	PERRAULT Gérard
AIDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre	HAMZA Ali

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
CARCREFF Corinne	à FOURNIER Marine
LEROUX Pierre-Olivier	à MAUROBET Catherine
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
KOUCEM Yacine	à DI IORIO Rina
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam	à CHASSAIN Clément
DJABALI Sara	à DELERUELLE Quentin
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
BITATSI-TRACHET	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Annick MONIER a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,
Sur proposition de M. Le Maire, rapporteur,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L313-1 et L332-8 du Code général de la Fonction Publique,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,
Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente du 09 février 2023 ;
Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et les besoins de la collectivité,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nbre d'emplois créés/supprimés	Nbre d'emplois budgétés
Technicien principal	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC	+1	11
Ingénieur	Ingénieur territorial à TC	+1	10
Ingénieur principal	Ingénieur territorial principal à TC	+1	5
Opérateur des APS	Opérateur des APS principal à TNC (26h mensuelles)	+2	2
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à TC	+1	22

Article 2 : Dit, qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique, ancien article 3-3.2 de la loi du 26 janvier 1984 précité, les emplois pourront être pourvus par des contractuels de droit public lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Les contrats pourront être conclus pour une durée maximale de 3 ans, renouvelables.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Ainsi fait et délibéré en séance le 16 février 2023.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 27/02/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230216-2023-02-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.